

► Enfance, petite enfance et logement au programme du dernier Conseil Municipal

Parmi les thèmes abordés, ceux de l'enfance et de la petite enfance ont fait l'objet de délibérations ainsi que du logement dans notre ville, avec de bonnes nouvelles à la clef.



Deux nouveaux jardins d'éveil pour accueillir les petits

La Ville de Montrouge qui s'est engagée dans la création de jardins d'éveil depuis 2001, disposait déjà de 5 établissements assurant l'accueil d'enfants âgés de 2 ans révolus jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Ce dispositif permet d'augmenter la capacité d'accueil des enfants de moins de deux ans au sein des crèches collectives. L'intérêt de ces jardins d'éveil n'est pas seulement pédagogique, il s'agit aussi d'une vraie passerelle pour l'enfant vers l'école. L'augmentation de la population et l'évolution des naissances, associées au taux d'activité féminine de 84,10 % (constaté par la Caisse d'Allocations Familiales chez les femmes âgées de 20 à 59 ans) implique une augmentation régulière des demandes d'inscriptions au sein des établissements Petite Enfance. Aussi, l'ouverture de deux établissements supplémentaires devrait contribuer à satisfaire les besoins de la population montrougeenne dans ce domaine : un jardin d'éveil au 7 rue du

Onze Novembre et un jardin d'éveil au 12 rue de la Vanne. Le choix de ces implantations tient compte des emplacements actuels des crèches et des écoles. Ces jardins d'éveil proposeront un accueil régulier ou d'urgence du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45, pour 20 à 25 enfants chacun.

Maintien du Relais Assistantes Maternelles

C'est l'Association Enfants-Parents qui gère le Relais Assistantes Maternelles, avec l'agrément de la commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine. Ce Relais propose aux familles de l'information et offre aux assistantes maternelles un espace de rencontre. La création du Relais Assistantes Maternelles s'inscrit dans le schéma de développement du Contrat Enfance 2005 – 2007, et la Ville s'est engagée à participer aux frais de fonctionnement sous la forme d'une subvention soumise au vote du Conseil municipal, suivant convention, et reconductible pour la période de validité de l'agrè-

ment. Cette participation financière aux frais de fonctionnement complète les engagements financiers de la CAF et du Conseil général. Elle équivaut à un poste à temps plein.

Continuer à soutenir les personnes en difficulté

Une commission locale, présidée par Monsieur le Maire, regroupe les représentants du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales et des bailleurs assistés, à titre uniquement consultatif, de travailleurs sociaux. Elle examine les dossiers et arrête les aides à accorder dans le cadre du Fonds Départemental. Outre les aides au logement, la loi du 13 août 2004 a ajouté au Fonds de Solidarité Logement des aides spécifiques au titre des impayés d'énergie, de téléphone et d'eau. Le Conseil a décidé de continuer à soutenir les personnes en difficulté de logement, et a donc reconduit sa participation, versée à la CAF des Hauts-de-Seine qui en est gestionnaire.

APPEL À TÉMOINS, APPEL À OBJETS !

La classe de 3^{ème} FT du collège du Haut Mesnil recherche actuellement des objets de la vie quotidienne datant de la seconde guerre mondiale (journaux, vêtements, objets divers, monnaie, documents d'époque, ...)

Ils préparent une exposition pour rendre hommage aux Montrougiens morts pour la Libération.

Vous pouvez déposer vos objets au collège (24 rue Arthur Auger, 92 120 Montrouge) de 8h à 17h30 ou contacter Madame Sahagian, documentaliste au 01 47 35 41 81. Tout vous sera bien sûr restitué en fin d'année scolaire. Les élèves vous remercient d'avance.

THÈME	Nombre d'enfants maximum	classes	Dates	Adresse	Écoles
Classe de Mer	90	3	du 25/09 au 08/10/2006	Centre Philippe Joppé Plage de Tresmeur 22560 - Trébeurden	A. Briand Buffalo R. Queneau
Musique et danse	60	2	du 02/10 au 09/10/2006	Le relais de Chantelouve Route de St Jean de Vaulx 38220 - LAFFREY	Renaudel B
Classe neige	60	2	12 jours en janvier/février 2007	Chalet "La maison blanche" 73300 - Albiez le vieux	Buffalo élémentaire
Cuisine et jardinage	60	2	8 jours en avril 2007	Centre "Le Kaly" 05260 St Michel de Chaillol	Boileau élémentaire
Classe cirque et milieu marin	60	2	12 jours en mai 2007	Centre "les Sables d'or" 16, impasse des Roquerets 50560 - Gouville sur mer	Renaudel A
Classe poney	42	2	8 jours en mai 2007	Centre équestre du Gué de Frise 58310 - Arquian	Renaudel B Buffalo (Clis)
Classe A.P.P.N.	60	2	8 jours en mai 2007	Chalets "Les Gentianes" LES CROZATS 74420 - VILLARD	Réservé aux nouveaux enseignants
Classe écosystème marin	60	2	12 jours en mai 2007	Centre "La Jaudonnière" 17310 - St Pierre d'Oléron	R. Queneau Boileau élémentaire
Classe ferme	60	2	5 jours en mai/juin 2007	Centre équestre "Les Fauvettes" 78640 - Neauphle le vieux	Boileau maternelle
Classe ferme/poney	60	2	5 jours en juin 2007	Centre équestre "Les Fauvettes" 78640 - Neauphle le vieux	Maurice Arnoux

Vingt classes "découverte" pour 2006/2007

Cette année encore, une vingtaine de classes de petits Montrougiens va être transplantée pour des périodes de 5 à 14 jours, grâce au budget consacré par la Ville à ce secteur. Cela permet aux enfants de travailler sur des thèmes très différents allant de l'initiation à l'équitation, l'escalade, la voile, le cirque, la neige, l'histoire et la vie à la campagne. Un budget global annuel de plus de 350.000 euros est dévolu à l'achat des classes auprès de prestataires répondant à un cahier des charges rigoureux, incluant notamment les différentes activités proposées en relation avec les thèmes choisis, ainsi que le transport des enfants et des bagages et les éventuels frais médicaux.

Ces classes ont été élaborées en fonction du calendrier scolaire de l'académie de Versailles. Ce programme est désormais ouvert aux classes de grandes et moyennes sections de maternelles, pour autant que des classes d'élémentaires ne soient pas candidates.

L'enseignement externalisé se fait sur la base du volontariat de l'enseignant, qui se doit d'élaborer un projet pédagogique détaillé, validé par l'inspecteur de l'Education Nationale, donnant l'autorisation de départ. ■

